



LE DÉPARTEMENT

## LE PROJET DE VIE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées donne la possibilité aux personnes qui déposent une demande auprès de la MDPH d'exprimer leurs besoins, leurs aspirations et leurs souhaits.

Le document n'est pas obligatoire et le projet de la personne peut être écrit sur papier libre.



- L A  
D R O  
M E -

Maison  
départementale  
des personnes  
handicapées

## Vous êtes libre d'évoquer vos souhaits dans les domaines que vous souhaitez :

- santé
- communication
- scolarité
- formation
- travail
- logement
- vie quotidienne
- vie affective
- loisirs...

La demande peut être modifiée à tout moment.

L'équipe d'évaluation en prend connaissance pour construire un plan personnalisé de compensation.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) s'y réfère pour l'ensemble des décisions prises.

**Parc de Lautagne  
42 C, Avenue des Langories  
B.P 145  
26905 VALENCE Cedex 9**

Téléphone : **04 75 85 88 90**  
Télécopie : **04 75 60 58 44**  
Courriel : **mdph@ladrome.fr**

Accueil téléphonique :  
**Tous les jours du lundi au  
vendredi de 8 h 30 à 12 h**

Accueil du public :  
**du lundi au vendredi,  
sans rendez-vous, de 13 h 30 à 17 h**

Transports en commun :  
**Ligne 5 direction Lautagne  
arrêt Langories**

Toute personne qui souhaite se faire accompagner dans l'élaboration ou la rédaction du projet de vie peut demander une assistance à la MDPH. Elle sera reçue sur rendez-vous.

**Tél : 04 75 85 88 90**